



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2026

Référence :
2026-04-29-05

Objet de la délibération :
Affectation des résultats

Membres élus	19
Membres en fonction	19
Membres présents	17

Vote à main levée

Pour : 19
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de Landsers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel ADRIAN, Maire.

Présents : ADRIAN Daniel, BARTHELEMY Carine, CONRATH Roger, FERFLAMM Martine, GERBER Catherine, KEMPF Charlene, KOCH Patrick, LE CAM Nicolas, MERCIER David, MIHELIC Sandie, PREAU Françoise, PUGIN Eric, REIBER Alain, SUTTER Michel, TISSERANT Nathalie, WURTZEL André, ZINGLE Mireille.

Excusés représentés :

Mme HELDER Marion donne procuration à M. LE CAM Nicolas
M. LETOUBLON Olivier donne procuration à M. ADRIAN Daniel

A été nommé secrétaire : DEMARK Hervé, Directeur Général

Objet de la délibération : Affectation des résultats

Après l'adoption du compte administratif, l'Assemblée délibérante peut procéder à l'affectation du résultat dégagé au cours de l'exercice précédent. Avec un excédent de fonctionnement de 922 494,64 € et un déficit d'investissement de 99 385,00 €, le résultat excédentaire de 2025 s'élève à 823 109,64 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter le résultat de clôture 2025 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement	
Capitalisé art. 1068	487 385,00 €
Déficit d'investissement reporté	
Art. 001	99 385,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	
Art. 002	435 109,64 €

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à compter du 30 avril 2026



Le Maire
Daniel ADRIAN

Le secrétaire
Hervé DEMARK